

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 2 mars 2023

Présidence de Monsieur Dylan Montefusco

Préavis N° 33-2023

Changement de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, logiciels et sécuritaires au sein de l'administration communale - Demande de crédit d'investissement

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 33-2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 1'121'200.- TTC pour la refonte de l'infrastructure informatique, de ses composants matériels, des logiciels et de la place de travail des collaboratrices et des collaborateurs.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte

No 1100.3068.5060 – Changement de l'infrastructure informatique.

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 7.5 des incidences financières pour un montant total de CHF 293'300.- TTC réparties dans la section No 1100 – Informatique, comptes Nos 1100.3111.02, 1100.3162.03 et 1100.3185.02.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.5 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023.

Le Président

Dylan Montefusco

La Secrétaire

Corrine Simon

